

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Brien

<https://www.cadre21.org/membres/c8e4289d14a1b1d3dada4e31>

Date d'obtention : 2021-10-14 18:35:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto est complète et semble prévoir l'ensemble des scénarios possibles. Je retiens aussi l'importance d'agir vite et convenablement afin de protéger les élèves et nous -mêmes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation confirme les idées que j'avais sur le sujet. Elle clarifie quelques questionnements aussi. Je me sens plus à l'aise d'intervenir dorénavant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien les écouter. Les notes, via la grille d'évaluation, que je prendrai seront plus utiles. Mes interventions avec les jeunes prendront plus de sens.